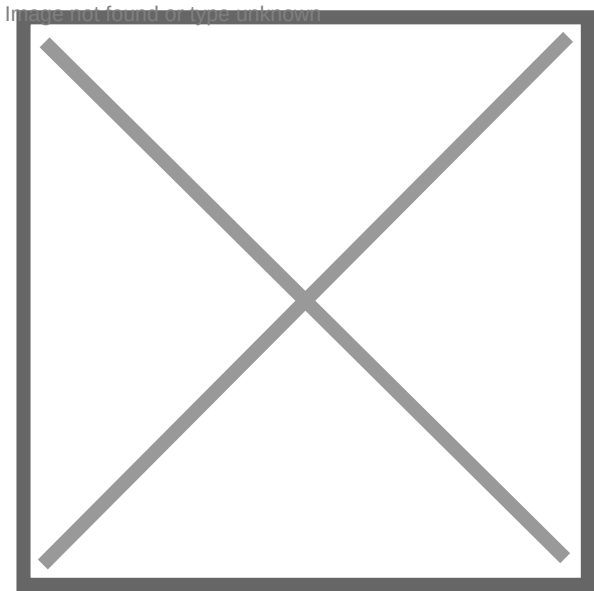




Prestation compensatoire et séparation de bien

Par **SANGA**, le **04/04/2008** à **23:33**

Bonjour
Question concernant la prestation compensatoire au vu de la situation suivante :
- 42 ans de mariagern- lui 67 ans retraité avec une retraite d'environ 2000 euros par mois. Capital personnel (peut être 30 000 euros) ?
- elle 68 ans n'a jamais travaillé et a élevé ses 4 enfants ; elle ne dispose d'aucun revenu. Elle a par contre un capital qui lui appartient à la banque d'env. 200 000 euros suite à des héritages.
Ils sont mariés avec un contrat de mariage en séparation de biens et seule la maison est au nom des 2.
Plus aucun enfant à charge.
Questions :
- Y aura t'il possibilité d'avoir une prestation compensatoire pour elle ?
- est ce que le contrat de mariage en séparation de bien dispense de verser une compensation ?
- si elle veut garder la maison, peut elle également avoir droit à une prestation financière ?
merci d'avance pour vos réponses